



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

STRATÉGIE NATIONALE BIODIVERSITÉ ET DÉCLINAISON RÉGIONALE DE LA STRATÉGIE POUR LES AIRES PROTÉGÉES 2030

Séance du comité régional de la biodiversité (CRB) du 4 février 2022

Sommaire

- 1. Contexte, état des lieux, méthode et calendrier**
- 2. Résultats obtenus : enjeux de protection et plan d'actions**
- 3. Suivi de la mise en œuvre et perspectives**

1. Contexte, état des lieux, méthode et calendrier

1. La révision de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)

Suite à l'appel à contribution en 2021, les instances nationales biodiversité (CNB, CNPN) ont été saisies en ce début d'année pour avis sur une première version avec un objectif de publication fin février 2022.

La stratégie est composée de 5 axes et 14 objectifs :

- Ressources et services de la biodiversité
- Sensibilisation, formation et mobilisation
- Pilotage orienté sur les résultats
- Financements
- Restauration et protection des écosystèmes (dont SAP)

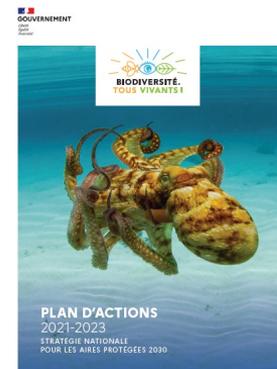
1. La stratégie pour les aires protégées 2030 : Principes

La stratégie nationale pour les aires protégées adoptée en janvier 2021, pour 10 ans, avec son 1^{er} plan d'actions triennal

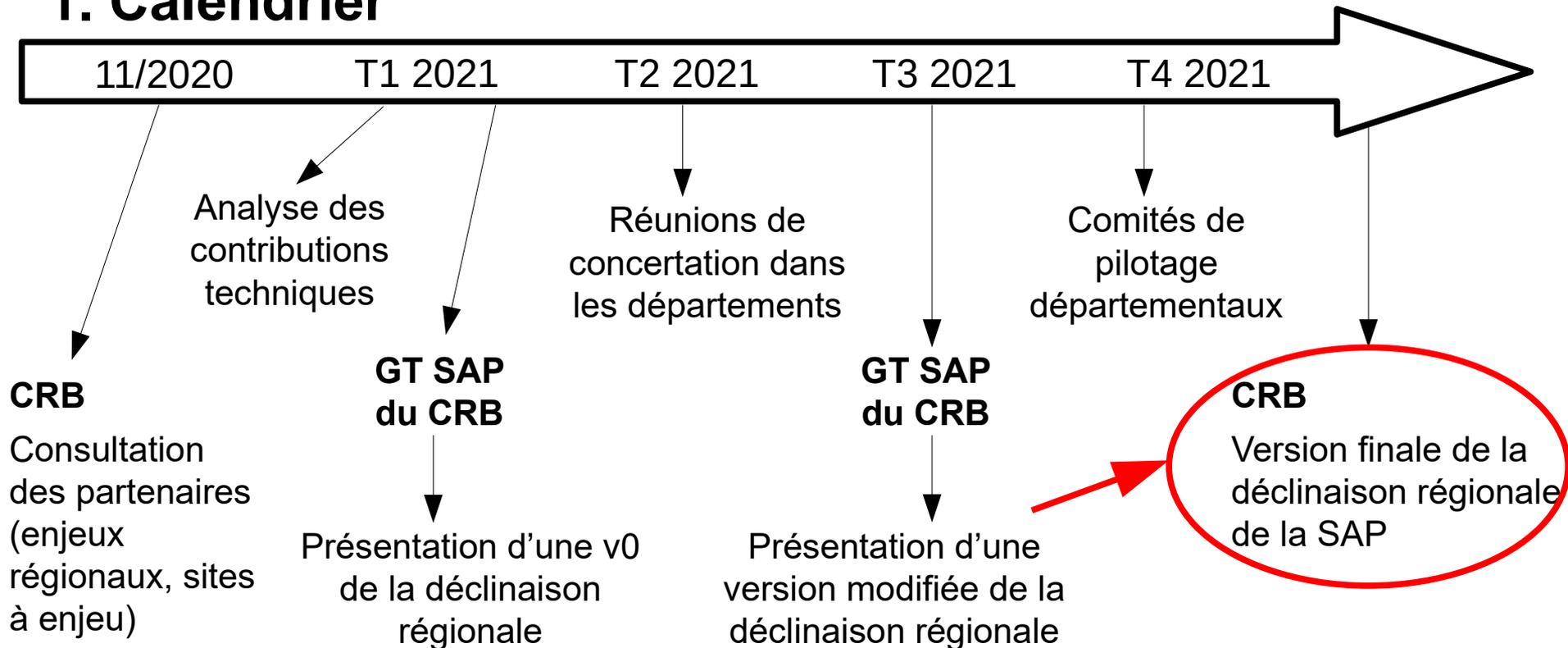
Objectifs de protéger au moins 30% du territoire national, dont un tiers (10%) sous protection forte

Une stratégie qui repose sur le rôle primordial des collectivités territoriales, aux côtés de l'État, pour préserver la biodiversité

Une stratégie qui n'est plus limitée aux outils réglementaires, mais fondée sur une diversité d'outils et leurs synergies, en réponse à une diversité d'écosystèmes, d'enjeux de gestion, d'usages...



1. Calendrier



2. Résultats obtenus : enjeux de protection et plan d'actions

2. Enjeux de protection des espaces naturels à 10 ans

Synthèse régionale, par types d'espaces naturels :

- Zones humides : montagne, plaine (râle des genêts, cistude)
- Milieux alluviaux et ripisylves : fleuves (Loire, Rhône), rivières à tresses fonctionnelles, forêts alluviales importantes (Ain, Allier, Isère, Drôme)
- Cours d'eau à espèces patrimoniales et têtes de bassin (moule perlière, écrevisse à pattes blanches)
- Coteaux secs (vallée du Rhône, Alpes, Auvergne)
- Forêts matures

2. Enjeux de protection des espaces naturels à 10 ans

Des enjeux de protection : un patrimoine naturel intéressant et des menaces que les outils actuels ne suffisent pas à résorber

4 catégories, selon le plan d'actions associé :

Types d'enjeux	Plan d'actions associé
1) Projets de protection en voie de finalisation	Finaliser ces projets durant le 1 ^{er} plan d'actions 2022-2024
2) Enjeux de protection ciblés	Mettre en place les projets de protection dès le 1 ^{er} plan d'actions
3) Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée
4) Enjeux à préciser	Étudier ces enjeux au fil des plans d'actions triennaux

2. Enjeux de protection des espaces naturels à 10 ans

20 projets de protection forte en voie de finalisation, par exemples :

- APPHN des forêts alluviales de la Drôme (26)
- création de 4 réserves biologiques (15, 63, 73)
- 4 APPB de tourbières de l'Isle-Crémieu (38)

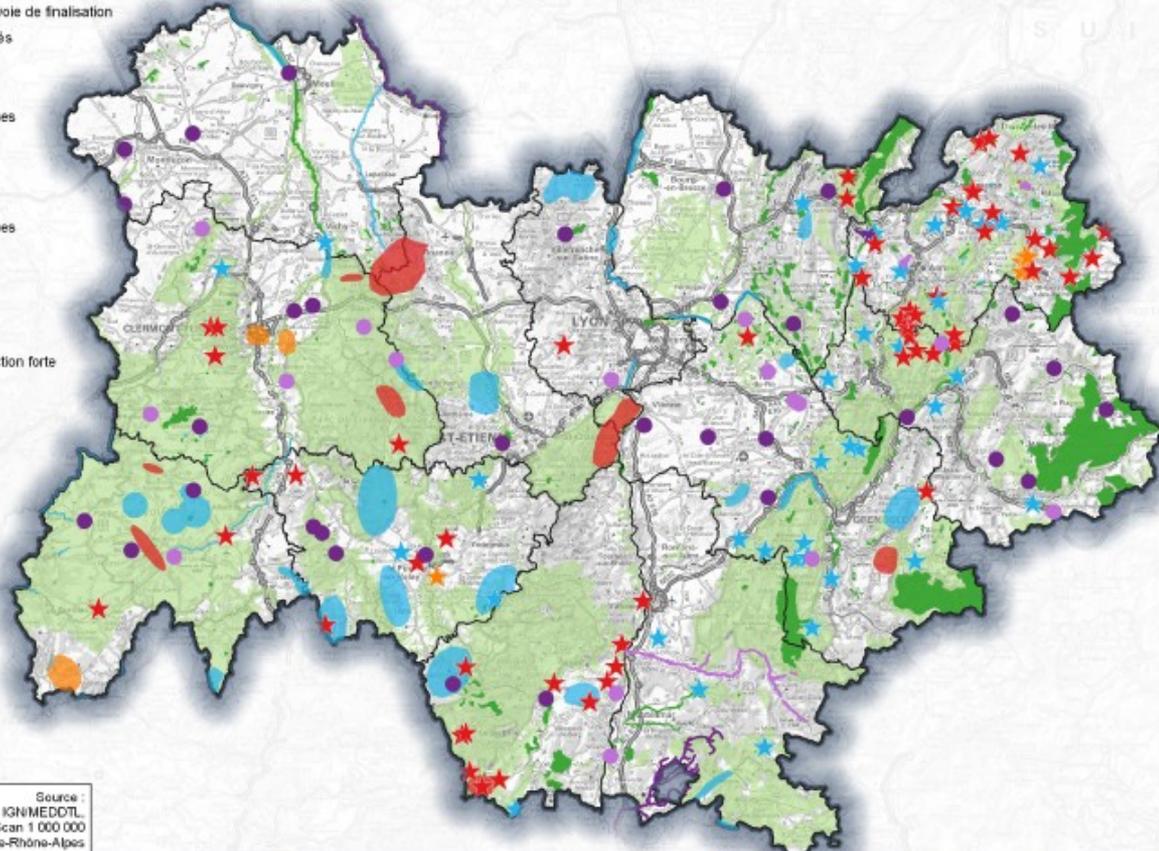
30 projets de protection sur des enjeux ciblés, par exemples :

- projets d'APPHN de la basse rivière de l'Ain (01) et des forêts alluviales du bassin du Lez (26)
- projets d'APPG (01, 15, 43)
- projet d'APPHN ou de RNN sur le Lac Pavin (63)

125 enveloppes territoriales, dont 71 dans le plan d'actions 2022-2024

38 enjeux à préciser dans le plan d'actions 2022-2024

- A) Projets de protection en voie de finalisation
 - B) Enjeux de protection ciblés
 - C) Enveloppes territoriales
- Enjeux définis :
- ★ Milieux humides et aquatiques
 - ★ Milieux secs
 - ★ Plusieurs types de milieux
- Enjeux à définir :
- Milieux humides et aquatiques
 - Milieux secs
 - Plusieurs types de milieux
- Aires protégées actuelles
- Aires protégées
 - Aires protégées sous protection forte



La couverture de la région en protection forte passera de 3,03 % à 3,10 % avec les projets en cours

=> Importance des dialogues à engager dans les territoires



MINISTÈRE NATIONAL DE L'ÉCARTOLOGIE ET DE L'ÉCARTOLOGIE

Source :
IGN Protocole IGN/MEDDTL
BD Topo, Scan 1 000 000
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Carte réalisée en septembre 2021

Echelle : 1:1 800 002

2. Actions transversales de niveau régional

- Procéder à l'analyse au cas par cas des outils susceptibles de répondre à la définition d'aire protégée ou de protection forte
- Identifier les leviers d'une bonne complémentarité des aires protégées
- Faciliter l'acceptabilité et la compréhension locales des aires protégées
- Consolider l'animation de réseaux de gestionnaires des aires protégées et leurs partenariats avec la recherche
- Échanger avec le monde de la recherche sur les effets du changement climatique sur le réseau d'aires protégées
- Accompagner les représentants d'utilisateurs dans la réalisation de retours d'expérience des aires protégées

3. Suivi de la mise en œuvre et perspectives

3. Suivi de la mise en œuvre et perspectives

Pérennisation de la gouvernance pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions régional :

- Au niveau régional : groupe de travail du CRB
- Au niveau départemental : comité de pilotage et réunion technique annuelle

Une mise en œuvre qui repose sur le dialogue dans les territoires et des études :

- Nécessite la mobilisation de tous les acteurs (collectivités, gestionnaires, usagers, associations...)
- Nécessite une coordination/optimisation des financements existants, avec une impulsion pouvant être apportée par l'État

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service Eau, Hydroélectricité, Nature

Pôle de la Politique de la Nature

Adresse : 7 Rue Léo Lagrange 63033 Clermont-Ferrand Cedex
Tél : 04 73 43 16 00

Siège : 69453 Lyon cedex 06
Tél. 04 26 28 60 00

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



FIN